

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	5
PRÉFACE	7
LISTE DES ABRÉVIATIONS COURAMMENT UTILISÉES	11
SOMMAIRE	13
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	15

PARTIE I LA NATURE DES DROITS INTELLECTUELS

TITRE I LE DROIT INTELLECTUEL : UN DROIT DE PROPRIÉTÉ ?

CHAPITRE 1 Flux et reflux de la qualification propriétaire

Section 1	
L'émergence des droits : du privilège à la propriété.....	32
§1 Les privilèges d'Ancien régime	32
A. <i>Les privilèges en matière d'œuvres littéraires et artistiques</i>	32
1. LE RÔLE DE L'IMPRIMERIE DANS LA NAISSANCE DU DROIT D'AUTEUR	32
2. ÉVOLUTION AU ROYAUME-UNI.....	35
3. ÉVOLUTION EN FRANCE.....	36
a. <i>Le privilège d'impression et les libraires</i>	36
b. <i>Le droit de représentation et la Comédie française</i>	37
B. <i>Les privilèges en matière industrielle</i>	38
1. VENISE.....	38
2. ANGLETERRE	39
3. FRANCE.....	40
C. <i>Les marques de fabrique sous l'Ancien régime</i>	40

§2 La propriété intellectuelle sur les fonts baptismaux de la Révolution française.....	42
A. <i>La consécration de la propriété littéraire et artistique</i>	43
B. <i>La propriété industrielle et commerciale</i>	45
§3 Situation en Belgique après 1815.....	47
§4 Comparaison du privilège et de la propriété, spécialement du point de vue du régime patrimonial.....	47
Section 2	
Les contestations doctrinales et leurs conséquences.....	49
§1 Droit naturel versus monopole légal, ou la source des droits.....	50
A. <i>La théorie du contrat social au service de la protection des idées</i>	50
B. <i>Le législateur : oracle ou demiurge ?</i>	52
C. <i>Cristallisation du débat autour de la durée du droit d'auteur</i>	54
D. <i>La théorie du contrat social et le brevet</i>	56
E. <i>Échos jurisprudentiels de la controverse</i>	57
§2 Propriété intellectuelle versus droits intellectuels, ou l'objet des droits.....	60
A. <i>La classification romaine des droits revisitée par Edmond Picard</i> ..	60
B. <i>Approfondissement de la théorie par Jean Dabin</i>	62
C. <i>Influence des enseignements de Picard et Dabin sur la doctrine, la législation et la jurisprudence ultérieures</i>	64
§3 Propriété intellectuelle versus droits de clientèle, ou la fonction des droits.....	68
A. <i>La thèse du Doyen Roubier et ses émules</i>	68
B. <i>Appréciation : droits intellectuel et droit de la concurrence</i>	73
§4 Droit de propriété versus droit de la personnalité : le droit d'auteur entre monisme et dualisme.....	77
Section 3	
Persistance et renouveau de l'analyse en termes de propriété.....	88
§1 La propriété comme mode de réservation et de commercialisation de valeurs.....	89
A. <i>De la valeur au bien</i>	89
B. <i>Du secret au brevet</i>	91
C. <i>Du principal à l'accessoire</i>	92

D. <i>La propriété comme modèle</i>	93
§2 Vers une rénovation générale de la théorie de la propriété	94
A. <i>La prodigieuse diversité des biens</i>	94
B. <i>Les caractères de la propriété : exclusivité, absoluité, libre disposition</i>	97
C. <i>Les « propriétés incorporelles »</i>	100
§3 De la dilatation de la propriété à celle de la possession	102
A. <i>Une redéfinition de la notion de corpus possessoire</i>	102
B. <i>La fonction probatoire de la possession des créations et inventions</i>	105
C. <i>L'effet acquisitif de la possession des productions intellectuelles et signes distinctifs</i>	107
D. <i>L'effet protecteur de la possession des inventions et signes distinctifs</i>	109
E. <i>Utilité de l'analyse, de lege lata et de lege ferenda</i>	111

CHAPITRE 2

Du genre particulier de la propriété intellectuelle : analyse critique

Section 1	
Éléments de divergence	113
§1 De l'objection déduite du caractère incorporel des créations, inventions et signes distinctifs	113
A. <i>Les objets de propriété intellectuelle : des choses incorporelles ubiquitaires</i>	114
1. <i>CORPUS MECHANICUM ET CORPUS MYSTICUM</i>	114
2. <i>LA FACULTÉ D'UBIQUITÉ ET DE REPRODUCTION DES CHOSES INTELLECTUELLES</i>	118
B. <i>Nature de la chose objet de propriété</i>	122
1. <i>PREMIÈRE THÈSE : LA CHOSE, OBJET DE PROPRIÉTÉ, EST UN CORPS</i>	122
2. <i>DEUXIÈME THÈSE : EST CHOSE TOUT CE QUI EXISTE (À L'EXCEPTION DE LA PERSONNE HUMAINE)</i>	124
3. <i>L'ÉCLAIRAGE DIFFUS DU DROIT ROMAIN</i>	125
4. <i>CONCLUSION : IMPÉNÉTRABLE CHOSÉITÉ</i>	130
§2 Second élément de divergence : limites temporelles, territoriales et matérielles des droits intellectuels	131
A. <i>Limites temporelles des droits intellectuels</i>	131

B. <i>Limites territoriales des droits intellectuels</i>	134
C. <i>Jouissance intellectuelle versus exploitation économique</i>	135
Conclusion provisoire : l'inconnue est la propriété davantage que le droit intellectuel	141
Section 2	
Point de convergence essentiel : l'exclusivité propriétaire	141
§1 La propriété : un droit exclusif par essence	142
§2 Les droits intellectuels : des droits exclusifs également	146
A. <i>Constat</i>	146
B. <i>Objections déduites des spécificités du droit d'auteur – réfutation</i> ..	149
§3 Propriétés intellectuelles et choses communes	152
§4 Droits d'exiger d'untel versus droits d'exclure quiconque	155
§5 Droit exclusif versus exclusivité contractuelle	160
Section 3	
Du caractère spécial de l'exclusivité attachée aux droits intellectuels ..	169
§1 Structure des droits intellectuels : exclusivité en faisceau et autolimitation	169
§2 Comparaison avec la propriété des choses matérielles : défaut d'absoluité du droit exclusif	173
A. <i>Absence de jouissance « la plus absolue »</i>	174
B. <i>Absence de disposition « la plus absolue »</i>	177
C. <i>Amenuisement de la confusion entre le droit et son objet</i>	179
§3 Logique sous-jacente : Fonction(s) de l'exclusivité	181
§4 Applications	185
A. <i>La différence structurelle des propriétés matérielle et intellectuelle comme modèle de résolution des conflits entre auteur et propriétaire</i>	185
B. <i>Rejet de la théorie du droit de « destination » en matière de propriété littéraire ou artistique</i>	189
1. LE DROIT DE DESTINATION : PORTÉE ET FONDEMENT	189
2. PREMIÈRE OBSERVATION CRITIQUE : LE DROIT DE DESTINATION ET L'ARTICLE 544 DU CODE CIVIL	191
3. SECONDE OBSERVATION CRITIQUE : LA THÉORIE DU DROIT DE DESTINATION ET LE DROIT EUROPÉEN	193
4. CONCLUSION : LE DROIT DE DESTINATION, UNE CHIMÈRE EN SURSIS.....	197
Conclusion du Titre I	199

TITRE II LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : PRINCIPE OU EXCEPTION ?

CHAPITRE 1

Propriété de l'information et protection pénale des biens

Section 1

L'application à l'information des infractions classiques contre les biens : aperçu de jurisprudence et positions doctrinales..	221
§1 Position du problème : l'information est-elle susceptible de vol, de détournement ou de recel ?	221
§2 Interprétation évolutive des infractions contre les propriétés	223
§3 Position des instances de cassation : entre hésitations et revirements	226
A. France	226
1. LA RECONNAISSANCE PASSAGÈRE DU VOL DE CONTENU INFORMATIONNEL.....	226
2. LA REDÉFINITION DE L'ABUS DE CONFIANCE ET LES DÉTOURNEMENTS DE VALEURS INCORPORELLES	228
3. LE « RECEL D'INFORMATIONS »	230
4. CONCLUSION : UNE JURISPRUDENCE FLOTTANTE.....	232
B. Belgique	232
1. RÉSISTANCE	232
2. ÉVOLUTION : L'ARRÊT <i>TOTAL MANAGEMENT ASSOCIATES</i> DU 5 JANVIER 2011 ..	234

Section 2

Analyse critique	236
§1 Pourquoi l'information ne devrait pas être considérée comme une chose susceptible de vol, de détournement ou de recel..	236
A. Multiplier n'est pas soustraire	236
B. La logique libertaire du droit de l'information et l'existence d'incriminations ad hoc	240
§2 Captations et usages d'information punissables	244
A. La répression indirecte des atteintes à l'information confidentielle	245
B. La loi du 28 novembre 2000 sur la criminalité informatique	247

CHAPITRE 2

L'interdiction de l'imitation parasitaire : une forme innommée de propriété intellectuelle ?

Section 1

Le parasitisme comme pratique contraire aux usages honnêtes en matière commerciale : état des lieux	252
§1 La notion de parasitisme économique	252
§2 La condamnation du parasitisme : panorama de jurisprudence ..	254
A. Produits	255
1. PRÉMISSSES DE LA THÉORIE DE LA CONCURRENCE PARASITAIRE DANS LA JURISPRUDENCE DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX ^e SIÈCLE	255
2. LA SAGA DES COPIES DE JEUX DE CONSTRUCTION.....	256
3. APPLICATIONS RÉCENTES DE LA THÉORIE DU PARASITISME.....	258
4. COPIE DE PRODUITS ET RISQUE DE CONFUSION.....	262
B. Services	264
C. Information	265
1. PUBLICITÉ.....	265
2. EMBALLAGES.....	269
3. DOCUMENTATION TECHNIQUE OU JURIDIQUE.....	270
4. PRÉSENTATION DE PRODUITS OU SERVICES	271
§3 La liberté de copier : un principe unanimement reçu aux limites incertaines	273
A. Le principe de la liberté de copie comme corollaire de la liberté de commerce et d'industrie	273
B. Les limites incertaines de la liberté de copier	275
§4 Les controverses doctrinales à propos de la compatibilité entre le principe de la liberté de copie et la sanction de la concurrence parasitaire	277
A. La critique de la théorie du parasitisme à l'aune de la liberté fondamentale de copier	277
B. La riposte des zéloteurs de la théorie du parasitisme	279
C. Position intermédiaire : pour une application plus stricte de la théorie du parasitisme	280
§5 Le parasitisme et la liberté de copie devant la Cour de cassation	281
A. Copie servile et actes d'accompagnement : ne pas jeter la vaisselle avec l'eau du bain	281

B. <i>L'arrêt Brantano : un pas vers la reconnaissance de la théorie du parasitisme dans la sphère publicitaire ?</i>	283
C. <i>L'arrêt Noël Marquet c. Orac, ou le rejet de la mécanique juridique</i>	284
§6 Liberté de copie et risque de confusion	287
Section 2	
L'effet du droit spécial des productions intellectuelles sur la répression de la concurrence déloyale : limitation ou complémentarité ?	290
§1 Effet complémentaire du droit de la concurrence déloyale versus effet réflexe du droit de la propriété intellectuelle : les concepts	291
A. <i>La règle dite de l'interdiction du cumul, et sa levée</i>	292
B. <i>Effet réflexe « formel » et « matériel »</i>	295
C. <i>Effet réflexe et liberté de copie</i>	297
D. <i>Les conséquences dommageables de la prohibition du cumul : auto-accusation, pirates et amnésie</i>	298
E. <i>La Cour de cassation et l'effet réflexe du droit des pratiques restrictives : une invitation à la nuance</i>	300
1. L'ARRÊT <i>WIDMER</i>	301
2. L'ARRÊT <i>IVERLEK</i>	302
3. APPRÉCIATION.....	303
§2 Titulaires du droit d'agir et sanctions applicables : l'effet complémentaire de la législation sur les pratiques du marché	305
A. <i>Détermination des titulaires de l'action en contrefaçon et qualité pour agir en cessation</i>	305
B. <i>Sanctions de l'atteinte aux droits intellectuels et modalités procédurales de leur mise en œuvre</i>	306
§3 Effet réflexe formel du droit des créations ?	308
A. <i>Brevets</i>	308
B. <i>Dessins et modèles</i>	310
§4 Effet réflexe matériel du droit de la propriété intellectuelle : quelques pistes de réflexion	314
A. <i>Règles relatives à la durée de protection</i>	314
1. DROIT D'AUTEUR ET DROIT DES BREVETS.....	314
2. FORME DES PRODUITS.....	315

B. Règles formulant des exceptions aux droits exclusifs	317
C. Règles d'exclusion du champ de la protection	318
D. Règles énonçant des conditions « de fond » pour la protection de créations déterminées	319
1. RÉFLEXIONS GÉNÉRALES	320
2. PARASITISME ET ORIGINALITÉ : UNE JURISPRUDENCE DIVISÉE ET PARFOIS AMBIGUË .	323
a. <i>Originalité et créations de nature informationnelle</i>	323
b. <i>Originalité et créations de forme</i>	324
c. <i>Conclusion</i>	325
3. PARASITISME ET PROTECTION DES IDÉES : EFFET RÉFLEXE DE LA CONDITION DE MISE EN FORME PROPRE AU DROIT D'AUTEUR ?	327
E. Règles définissant l'objet des droits de propriété intellectuelle ..	331
1. PROTECTION PRÉTORIENNE DES OBJETS INCORPORELS NON ENVISAGÉS PAR LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	331
2. LES LIMITES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE INNOMMÉE : OFFICE DU JUGE ET DÉBAT DÉMOCRATIQUE	332

CHAPITRE 3

Sanction du risque de confusion (et de l'accrochage parasitaire) en marge du droit des marques ?

Section 1

La sanction du risque de confusion au titre de la concurrence déloyale : une forme universelle d'exclusivité ?	335
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Section 2

Effet réflexe du droit des marques et risque de confusion	343
------------------------------------------------------------------------	-----

§1 Développements historiques : 1803 - 2006	343
----------------------------------------------------------	-----

A. <i>La législation héritée de la Révolution française</i>	343
-------------------------------------------------------------------	-----

B. <i>La loi du 1^{er} avril 1879 : pas de protection sans dépôt ; pas de dépôt sans usage préalable</i>	344
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

C. <i>L'arrêt « ça va seul » : où l'effet réflexe et l'interdiction du cumul semblent aller de soi... et de pair !</i>	345
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

D. <i>Les suites législatives de la jurisprudence « ça va seul »</i>	346
----------------------------------------------------------------------------	-----

1. CONSÉCRATION, PUIS CONDAMNATION, DE L'EXCLUSION DU CUMUL DANS LA LOI SUR LES PRATIQUES DU COMMERCE	346
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

2. RENFORCEMENT DU CARACTÈRE ATTRIBUTIF DU DÉPÔT DE MARQUE DANS LA LÉGISLATION BENELUX	347
----------------------------------------------------------------------------------------------	-----

§2 L'effet réflexe selon l'article 2.19 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle	349
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

A. Le dispositif légal	349
B. Effet transversal de la fin de non-recevoir	350
C. Les multiples limites de la règle « pas de protection sans formalités »	351
1. PROTECTION AU TITRE DU DROIT DES CRÉATIONS	351
2. SIGNES NE POUVANT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME MARQUE	351
3. « REVENDECTION EN JUSTICE » DU SIGNE	352
4. EXCEPTIONS	352
a. <i>Marque notoirement connue</i>	352
b. <i>Marques de service en usage avant le 1^{er} janvier 1987</i>	353
c. <i>Régularisation en cours d'instance</i>	354
§3 Protection par le droit de la concurrence déloyale de signes non susceptibles d'enregistrement à titre de marques ?	355
A. Signes non susceptibles de représentation graphique	356
B. Signes ne servant pas à distinguer les produits ou services d'une entreprise	360
C. Formes exclues	362
§4 L'effet réflexe (formel) du droit des marques et la protection du nom commercial	363
§5 L'effet réflexe (formel) du droit des marques et la sanction du risque de confusion au titre du droit de la concurrence déloyale ..	370
A. La règle « pas de protection sans formalités » concerne (aussi) l'action en concurrence déloyale	370
B. L'application de la règle « pas de protection sans formalités » en cas de risque de confusion : position du problème	372
C. La règle « pas de protection sans formalités » et l'article 10bis, alinéa 3, 1^o, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	373
1. LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE 10BIS, ALINÉA 3, 1 ^o , DE LA CONVENTION DE PARIS	373
2. LE CARACTÈRE EFFECTIF DE LA PROTECTION CONFÉRÉE PAR LE DROIT DES PAYS DU BENELUX CONTRE LA CONFUSION.....	376
3. CONFIRMATION : L'ARRÊT <i>DAEWOO CONTRE D. ENGELS</i>	377
D. La règle « pas de protection sans formalités » et les normes spéciales du droit de la concurrence déloyale et de la protection des consommateurs	381
1. LA COUR DE CASSATION EMPÊTRÉE DANS LES BAS-NYLON	381
2. EXAMEN CRITIQUE DES ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE.....	384

3. PREMIÈRE PROPOSITION : DISTINCTION EN FONCTION DE LA QUALITÉ DE LA PARTIE POSTULANT LA CESSATION	387
4. DEUXIÈME PROPOSITION : DISTINCTION EN FONCTION DE LA NATURE DE LA « CONFUSION »	388
5. TROISIÈME PROPOSITION : DISTINCTION EN FONCTION DE L'ÉLÉMENT MORAL DE L'ENTREPRISE OU DE L'ANNONCEUR QUI CRÉE LA CONFUSION	388
Section 3	
Effet réflexe du droit des marques et parasitisme	390
Section 4	
Effets « transversal » et « réflexe » de l'exception de forclusion par tolérance	393
Conclusion du Titre II	397

TITRE III DU DROIT INTELLECTUEL-MODE DE RÉSERVATION AU DROIT INTELLECTUEL ENVISAGÉ COMME BIEN

CHAPITRE 1

Le droit intellectuel comme élément du patrimoine

Section 1	
De la propriété de la création à celle du droit intellectuel	409
§1 Vue historique : du bien-privilege au bien-crédation	409
§2 Les droits intellectuels comme biens, « objets de propriété »	412
A. <i>Les droits intellectuels et la distinction des meubles et immeubles</i>	412
B. <i>Le brevet comme objet de propriété</i>	414
C. <i>Les droits intellectuels comme objets de propriété ?</i>	415
D. <i>Nuance à la qualification des droits intellectuels comme biens – conception dualiste du droit d'auteur</i>	417
§3 Objection : Propriété des droits intellectuels versus droits de propriété intellectuelle	419
Section 2	
Relativité générale des notions de bien et de propriété. Essai de typologie des modèles patrimoniaux	420
§1 La question de la propriété des droits	420
§2 Les biens : droits ou objets des droits ?	423
A. <i>Première proposition : les biens sont des choses corporelles ou des droits</i>	424

B. <i>Deuxième proposition : les biens sont (toujours) des droits</i>	427
C. <i>Troisième proposition : le bien n'est jamais un droit. Il est la valeur, objet éventuel de droit(s), présente dans les choses, corporelles comme incorporelles</i>	431
D. <i>Quatrième proposition. La catégorie des biens comprend tout ce qu'il est possible et utile de s'approprier : choses corporelles et droits relatifs, mais aussi créations, clientèles et universalités</i>	435
§3 Le domaine de la propriété	438
A. <i>Première proposition : des choses, corporelles ou incorporelles, ou des droits</i>	439
B. <i>Deuxième proposition : seulement des choses corporelles</i>	440
C. <i>Troisième proposition : des choses corporelles ou des droits</i>	442
D. <i>Quatrième proposition : des choses, corporelles ou incorporelles, mais jamais des droits</i>	443

CHAPITRE 2

La propriété intellectuelle comme droit fondamental

Section 1	
Les normes supérieures de protection de la propriété.....	449
§1 De la Déclaration des Droits de l'homme à la Constitution belge en passant par le Code civil	449
A. <i>De la Déclaration des Droits de l'homme au Code civil</i>	449
B. <i>Du Code civil à la Constitution belge</i>	450
§2 La protection de la propriété dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « P1-1 ».....	452
§3 De Strasbourg à Luxembourg	453
§4 Caractère subsidiaire de la protection conventionnelle générale dans le domaine de la propriété intellectuelle.....	455
Section 2	
La notion de « biens » au sens de l'article P1-1	458
§1 La propriété au sens de P1-1 : une notion extrêmement compréhensive	458
A. <i>Le caractère autonome de la notion strasbourgeoise de propriété</i>	458
B. <i>Inventaire des « biens » protégés par la Cour européenne des droits de l'homme</i>	460

C. La notion strasbourgeoise des biens : adoptée par la Cour de justice de l'Union européenne, boudée par la Cour constitutionnelle de Belgique ?	467
D. Le caractère évolutif de la notion de « biens »	471
§2 Le droit intellectuel comme propriété protégée	471
A. La jurisprudence strasbourgeoise	471
1. LE BREVET ET LA MARQUE COMME DROITS CIVILS AU SENS DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION	472
2. LE BREVET ET LA MARQUE COMME « BIENS » AU SENS DE L'ARTICLE 1 ^{ER} DU PROTOCOLE	473
3. LES DROITS INTELLECTUELS COMME « BIENS »	474
B. Du côté de Bruxelles...	475
C. ... et du côté de Luxembourg	477
§3 La demande de marque ou de brevet comme propriété protégée ?	479
A. Les limites incertaines de la notion de « propriété intellectuelle »	479
B. Les arrêts Anheuser-Busch contre Portugal	479
C. Le concept d'« espérance légitime »	482
D. Le caractère hybride de la demande de marque	484
§4 L'exclusivité contractuelle comme propriété protégée	486
A. Le cas du nom de domaine	486
B. Le cas des exclusivités de transmission audiovisuelle d'événements	489
§5 Le signe ou la création comme propriété protégée ?	490
Section 3	
Les ingérences susceptibles d'être sanctionnées	494
§1 Les trois normes de l'article 1^{er} du protocole additionnel n° 1	494
A. La réécriture de l'article 1^{er} du Protocole additionnel par la Cour européenne des droits de l'homme : l'arrêt Sporrang et Lönnroth contre Suède	494
B. Privation de propriété versus réglementation de l'usage des biens : les deuxième et troisième normes	496
C. Le droit de chacun au respect de ses biens : la première norme ..	502

§2 La nature du contrôle effectué au titre de P1-1	503
A. <i>Le double test de légalité et de proportionnalité opéré par la Cour européenne des droits de l'homme</i>	503
B. <i>Le contrôle de proportionnalité vu du côté de Bruxelles</i>	509
C. <i>Les justifications des atteintes à la propriété et le caractère marginal du contrôle juridictionnel</i>	512
D. <i>La variation de l'intensité du contrôle de proportionnalité</i>	514
E. <i>Propriété et discrimination</i>	516
§3 La jurisprudence en matière de protection de la propriété intellectuelle	517
A. <i>La jurisprudence strasbourgeoise</i>	517
1. BREVET	518
a. <i>Licence obligatoire et protection de la propriété</i>	518
b. <i>Brevet et procès équitable</i>	519
2. CONFLITS ENTRE SIGNES DISTINCTIFS	521
3. NOM DE DOMAINE	525
4. DROIT D'AUTEUR	526
a. <i>Droit d'auteur et secret des lettres</i>	526
b. <i>Droit d'auteur et liberté d'expression</i>	527
c. <i>La méconnaissance des droits d'un auteur comme violation de l'article 1^{er} du Protocole n° 1 : l'arrêt Balan contre Moldavie</i>	528
B. <i>La protection des droits intellectuels au titre de la propriété dans l'Union européenne</i>	530
1. LE DROIT DE MARQUE : UNE PROPRIÉTÉ « RELATIVE »	530
2. LA NÉCESSAIRE MISE EN BALANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AVEC LES AUTRES DROITS FONDAMENTAUX, LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LES OBJECTIFS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'UNION	532
a. <i>La mise en balance du droit de marque : la jurisprudence « tabac »</i>	532
b. <i>La mise en balance du droit d'auteur : la délicate lutte contre les atteintes au droit d'auteur sur Internet</i>	536
3. L'INFLUENCE DE LA PROTECTION CONVENTIONNELLE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR L'INTERPRÉTATION ET LA VALIDITÉ DES RÈGLES RELATIVES À L'ATTRIBUTION DES DROITS EXCLUSIFS SUR LES CRÉATIONS : L'ARRÊT LUKSAN	540
C. <i>La jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Belgique</i>	542
1. LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRAQUÉE PAR LES JUGES CONSTITUTIONNELS BELGES	542
2. L'ARRÊT <i>BIO</i> PHERESIS	544

§4 Les potentialités de la protection conventionnelle de la propriété intellectuelle	546
A. Privation de propriété intellectuelle	546
1. EXPROPRIATIONS ET RÉQUISITIONS.....	546
2. EXTINCTION IMMÉDIATE D'UN DROIT INTELLECTUEL DU FAIT D'UNE RÉDUCTION DE LA DURÉE DE PROTECTION	549
3. ANNULATION, DÉCHÉANCE, REVENDICATION ?	550
B. Réglementation de la propriété intellectuelle	552
1. RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES RELEVANT DE LA TROISIÈME NORME.....	552
a. <i>Limitation de la durée de protection des créations</i>	553
b. <i>Exceptions aux droits exclusifs</i>	554
c. <i>Conflits avec d'autres droits et libertés</i>	557
d. <i>Détermination du titulaire des droits</i>	558
e. <i>Caractère marginal du contrôle et restrictions caractérisées</i>	558
2. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉGLEMENTATION	560
C. Atteintes à la substance de la propriété intellectuelle	564
1. LA PROBLÉMATIQUE DU <i>PLAIN PACKAGING</i>	564
2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT TRANSITOIRE	566
3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DISCRIMINATION	570
4. PROTECTION DE LA CRÉATION OU DU SIGNE DISTINCTIF EN TANT QUE TELS.....	571
Conclusion du Titre III	577
BIBLIOGRAPHIE	595
TABLE ALPHABÉTIQUE	641